



n° 63
Juillet 2009

TRÉSOR-ÉCO

La Prime Pour l'Emploi et ses bénéficiaires de 2001 à 2008

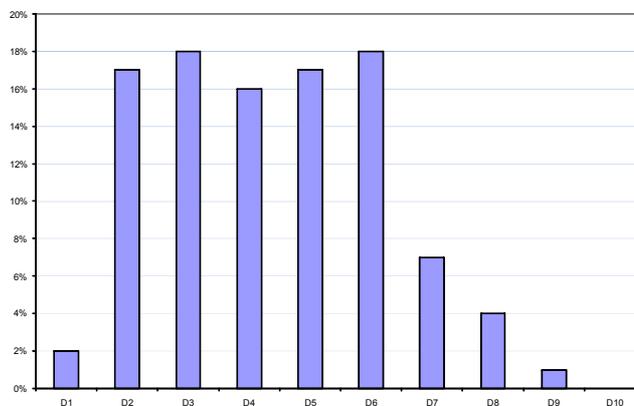
- La Prime Pour l'Emploi (PPE) a été créée en 2001 pour inciter au retour à l'emploi et au maintien en activité et assurer un soutien financier aux travailleurs modestes.
- La PPE est un crédit d'impôt accordé aux foyers fiscaux situés sous un plafond de revenu fiscal de référence et assis sur les revenus d'activité de chacun de ses membres. Depuis sa création, le barème en a été plusieurs fois réévalué de façon conséquente : le montant de la prime a doublé pour les salariés au SMIC à temps plein et quadruplé pour ceux au SMIC à temps partiel. Le coût budgétaire de la PPE est ainsi passé de 2,5 Mds € en 2001 à 4,5 Mds € en 2008.
- Avec son barème qui s'étend de 0,3 à 1,4 SMIC voire 2,1 SMIC pour les parents isolés ou les couples mono-actifs, la PPE touche, depuis sa création, un quart des foyers fiscaux. Le profil des bénéficiaires est également stable : ce sont des foyers plutôt jeunes, majoritairement ouvriers et employés, peu diplômés et qui se situent plutôt entre les deuxième et sixième déciles de revenu (cf. graphique).
- Les flux d'entrants ou de sortants du dispositif représentent chacun environ 30 % du nombre de bénéficiaires chaque année. L'entrée se fait majoritairement « par le bas ». C'est le cas des foyers jeunes qui entrent pour la première fois sur le marché du travail ou des reprises d'activité après une période de chômage. La sortie du dispositif est équitablement répartie par le haut et par le bas du barème, suite à une progression ou à une diminution des revenus, par exemple, dans ce dernier cas, après une perte d'emploi ou une mise à la retraite.
- D'autres facteurs, indépendants du marché du travail, peuvent entrer en jeu dans l'accès au dispositif : la modification de la structure du foyer fiscal ou la revalorisation des seuils du barème.

Sources : échantillon DGFIP de déclarations des revenus 2007, calculs DGTPE

Lecture : 18 % des foyers bénéficiaires de la PPE en 2008 appartiennent au 5^{ème} décile de revenu déclaré hors déficit.

Ce document a été élaboré sous la responsabilité de la direction générale du Trésor et de la Politique économique et ne reflète pas nécessairement la position du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi.

Répartition des foyers bénéficiaires de la PPE en 2008 par décile du revenu 2007 déclaré hors déficit



1. La Prime Pour l'Emploi (PPE) : un crédit d'impôt qui bénéficie à un quart des foyers fiscaux

1.1 Des réévaluations successives mais une stabilité dans le principe du barème

1.1.1 Un crédit d'impôt assis sur les revenus d'activité professionnelle

La PPE est créée par la loi n°2001-458 du 30 mai 2001 avec l'objectif « d'inciter au retour à l'emploi ou au maintien de l'activité » mais le débat qui a précédé la mise en place du Revenu de Solidarité Active (RSA) et l'éventuel aménagement de la PPE ont également mis en lumière son rôle de soutien financier aux travailleurs modestes. C'est un crédit d'impôt limité aux personnes déclarant plus de 0,3 SMIC¹ de revenus d'activité dans l'année mais dont les ressources du foyer fiscal auquel elles appartiennent, mesurées par le revenu fiscal de référence, est inférieur à un plafond (cf. encadré 1 sur les différentes notions de revenu utilisées). Ce plafond tient compte de la configuration familiale du foyer fiscal. Pour la PPE versée en 2008 calculée sur les revenus 2007, ce plafond est de 16 251 € pour une personne seule et de 32 498 € pour un couple, auquel on ajoute 4 490 € par demi-part supplémentaire (enfant ou autre personne à charge).

Une fois les conditions d'éligibilité vérifiées, une PPE individuelle est calculée pour chacun des membres du foyer fiscal. Pour comparer le revenu d'activité au barème, celui-ci est d'abord annualisé pour éviter qu'une personne débutant un emploi fortement rémunéré en fin d'année puisse être éligible à la PPE l'année suivante. Dans le cas d'une personne à temps plein, la PPE est égale à 7,7 % du revenu d'activité lorsque celui-ci est compris entre 0,3 et 1 SMIC puis elle décroît pour s'annuler autour de 1,4 SMIC (cf. graphique 1). La somme des PPE calculées à titre individuel constitue la PPE du foyer fiscal. En 2008, le maximum de PPE individuelle atteint 961 € pour une personne à temps plein déclarant 12 475 € de revenu d'activité professionnelle. Le détail du barème est décrit dans l'encadré 3.

Comme tout crédit d'impôt, son bénéfice n'intervient qu'en N+1 après la déclaration des revenus de l'année N. Il peut donc exister un décalage pouvant dépasser un an et demi entre la reprise d'un travail et le versement effectif de la prime.

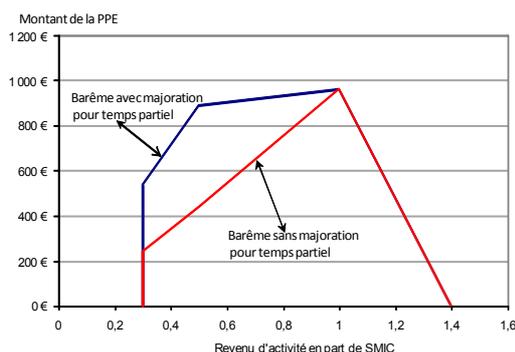
1.1.2 Des majorations pour prendre en compte certaines spécificités des foyers.

Pour tenir compte de compositions familiales particulières, divers systèmes de majorations ont été ajoutés. Pour les couples monoactifs, c'est-à-dire dont seul un des conjoints déclare un revenu d'activité suffisant pour prétendre à la PPE à titre individuelle, la PPE est majorée d'un montant forfaitaire (83 € pour le barème 2008) dont ils conservent le bénéfice jusqu'à environ 2,1 SMIC. De même les foyers avec enfants perçoivent également une majoration forfaitaire ou proportionnelle au nombre de personnes à charges selon le montant des ressources et la composition du foyer.

Enfin, à partir de la PPE versée en 2003, un mécanisme de majoration de prime est mis en place pour les travailleurs à temps partiel ou à temps plein pendant une partie de l'année. Jusqu'alors une prime temps plein leur

était calculée en annualisant leur revenu et seule la fraction égale au *prorata* du temps de travail leur était accordée. Cette fraction a été progressivement réévaluée. Ainsi, en 2008, une personne qui a travaillé 50 % du temps (à temps plein pendant six mois ou encore à mi-temps toute l'année) perçoit 92,5 % de la prime qu'elle aurait touchée si elle avait travaillé à temps plein toute l'année (cf. graphique 1). De la sorte, une personne seule ayant travaillé toute l'année 2007 au SMIC à temps plein a perçu 961 € tandis qu'une personne ayant travaillé au SMIC à mi-temps ou pendant six mois à temps plein a perçu 889 €, soit 72 € de moins.

Graphique 1 : barème de la PPE individuelle en 2008 sur les revenus 2007 avec et sans la majoration pour temps partiel

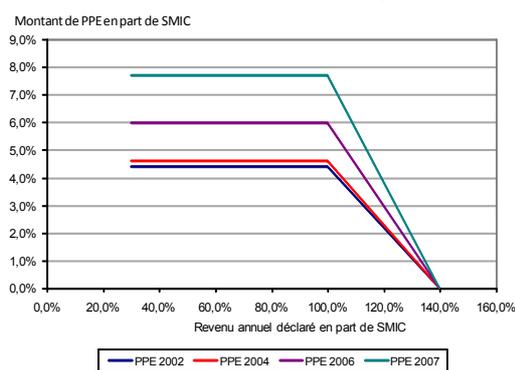


Source : DGTPE

1.1.3 Des réévaluations successives du barème mais un principe inchangé

Jusqu'en 2008 inclus, les seuils et les plafonds d'éligibilité de la PPE ont été réévalués chaque année pour tenir compte de la progression salariale. Le barème a également été fortement réévalué, notamment en 2006 et en 2007 (cf. graphique 2), mais sans en modifier la structure (à l'exception d'une amélioration pour les actifs à temps partiel en 2003). Entre 2001 et 2008, le montant de PPE touché au maximum de PPE individuelle a été multiplié par deux.

Graphique 2 : montants de PPE en pourcentage du revenu déclaré



Source : DGTPE

Ces réévaluations successives ont entraîné une augmentation du montant moyen et médian de PPE et une hausse du coût total du dispositif : de 2,5 Mds € en 2001 à 4,5 Mds € en 2008 (cf. tableau 1).

(1) Dans ce document on appelle SMIC, le montant de revenu d'activité professionnelle qui correspond au montant maximum de PPE individuelle. Très proche du SMIC réel il n'est cependant pas identique à celui-ci, la revalorisation du barème n'étant pas automatiquement indexée sur celle du salaire minimum.

Tableau 1 : coût total et montants moyen, média et maximal de la PPE depuis sa création

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Montant moyen par foyer, en €	288	251	263	282	295	378	505	502
Montant médian par foyer, en €	262	236	252	276	284	368	497	491
Montant du maximum de PPE individuelle, en €	460	467	479	517	538	714	948	961
Coût total en Mds €	2,5	2,1	2,2	2,4	2,7	3,2	4,5	4,5

Sources : échantillons DGFIP de déclarations des revenus 2000 à 2007, calculs DGTPE

Encadré 1 : Concepts de revenus utilisés

•Revenu d'activité

Le revenu d'activité est la somme des revenus, salariés ou non, qui résultent d'une activité professionnelle. Il comprend les heures supplémentaires exonérées mais pas l'abattement de 10 %. C'est ce revenu d'activité au niveau individuel qui est comparé au barème de la PPE pour la détermination de son montant.

•Revenu fiscal de référence

Le RFR est un revenu calculé par l'administration fiscale à partir de la déclaration d'impôt sur le revenu. Il est égal au montant net des revenus et plus-values retenus pour le calcul de l'impôt sur le revenu, majoré du montant de certains abattements ou salaires exonérés, comme les sommes déduites au titre des cotisations d'épargne retraite, les revenus de capitaux mobiliers soumis à un prélèvement libératoire ou encore les salaires exonérés au titre des heures supplémentaires (voir CGI, art 1417-IV). Ce revenu est utilisé pour délimiter l'accès à la PPE ou à des dispositifs d'allègements fiscaux comme l'exonération de taxe d'habitation.

•Revenu déclaré hors déficit

Cet agrégat se rapproche du RFR dans le sens où il prend en compte l'ensemble des revenus du foyer. En revanche, il ne prend pas en compte l'abattement de 10 % ou les déductions qui permettent de diminuer le RFR (pensions alimentaires ou CSG déductibles par exemple). Les déficits fonciers ou les déficits des indépendants ne sont pas pris en compte non plus, car s'ils reflètent une réalité fiscale, leur traduction sur le niveau de revenu disponible du foyer est moins immédiate. Pour éliminer l'effet taille du foyer dans les catégories de revenu, le revenu déclaré hors déficit par unité de consommation (UC) est utilisé. Le nombre d'UC d'un foyer est calculé selon la règle suivante : le déclarant compte pour une UC, chaque autre personne du foyer de plus de 14 ans exclue compte pour 0,5 UC et enfin les enfants de moins de 14 ans du foyer comptent pour 0,3 UC.

1.2 Une population de foyers bénéficiaires stable en nombre et en termes de caractéristiques démographiques

1.2.1 Une mesure qui bénéficie à 25 % de l'ensemble des foyers fiscaux, principalement situés dans les déciles 2 à 6 de la distribution des revenus déclarés hors déficit par unité de consommation.

Si le coût global du dispositif a augmenté continuellement depuis 2002, suite aux différentes modifications législatives, il n'y a pas eu en revanche d'évolutions importantes à la hausse comme à la baisse du nombre de foyers bénéficiaires de la PPE depuis sa création. Entre 2001 et 2008, le nombre de foyers fiscaux bénéficiaires se situe entre 8,4 millions (en 2003) et 9,1 millions (en 2005). Ils représentent chaque année environ un quart de l'ensemble des foyers fiscaux (cf. tableau 2).

Depuis sa création en 2001, la répartition des bénéficiaires par décile de revenu est inchangée. Ainsi, chaque année, 85 % à 87 % des foyers bénéficiaires se concen-

trement dans les 2^{ème} à 6^{ème} déciles de revenu déclaré hors déficit par UC dans des proportions presque identiques, de 16 % à 18 % par décile (cf. tableau 3 pour l'année 2008).

Dans ces mêmes déciles 2 à 6, la proportion de foyers bénéficiaires est supérieure à 40 % alors qu'elle ne dépasse pas 15 % dans les autres déciles. En particulier, très peu de foyers bénéficiaires (3 % au plus) appartiennent au premier décile : le dispositif est en effet assis sur les seuls revenus d'activité pour lesquels il existe un seuil minimal (0,3 SMIC) pour pouvoir bénéficier de la PPE.

Enfin une part négligeable appartient aux deux derniers déciles, le plafond de revenu fiscal de référence limitant l'éligibilité au dispositif en prenant en compte l'ensemble des revenus du foyer.

Le montant total de PPE d'un foyer dépasse rarement le maximum de PPE du barème individuel. Ainsi la moitié des foyers bénéficiaires gagnent en moyenne moins de 400 € de PPE et seuls les 5 derniers centiles ont un montant moyen de prime qui dépasse les 1 000 €.

Tableau 2 : nombre de foyers fiscaux bénéficiaires et coût du dispositif depuis sa création

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Nombre de foyers fiscaux bénéficiaires (en millions)	8,7	8,5	8,4	8,7	9,1	8,6	8,9	8,9
Soit en % de l'ensemble des foyers fiscaux	26	25	25	25	26	24	25	25
Montant global de la PPE	2,5	2,1	2,2	2,4	2,7	3,2	4,5	4,5

Sources : échantillons DGFIP de déclarations des revenus 2000 à 2007, calculs DGTPE

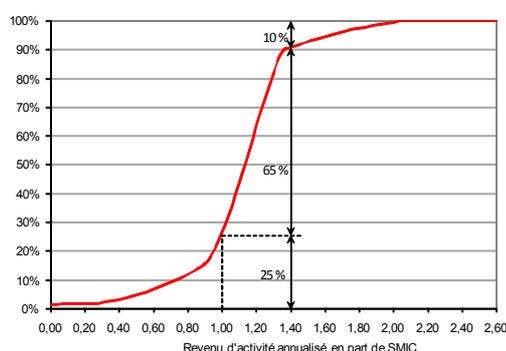
Tableau 3 : répartition des bénéficiaires de la PPE en 2008 par décile de revenu déclaré hors déficit par UC

Décile de revenu déclaré hors déficit par UC	Revenu maximum en €	Répartition des foyers bénéficiaires en %	Proportion de foyers bénéficiaires en %
D1	3942	2,0	4,9
D2	8151	16,8	41,5
D3	10947	18,0	44,4
D4	13230	17,2	42,4
D5	15379	18,2	45,0
D6	17731	17,1	42,3
D7	20758	6,2	15,4
D8	25043	3,9	9,7
D9	33134	0,5	1,2
D10	-	0,0	0,1
TOTAL		100	24,7

Sources : échantillon DGFIP des déclarations de revenus 2007, calculs DGTPE

Le graphique 3 montre la répartition des bénéficiaires de la PPE en fonction de leur revenu d'activité.

Graphique 3 : répartition cumulée des foyers bénéficiaires de la PPE en 2008



Sources : échantillon DGFIP des déclarations des revenus 2007, DGTPE

Lecture : dans 65 % des foyers, le déclarant ou la personne pour qui est calculée la PPE individuelle la plus importante déclare un revenu d'activité annuel compris entre 1 et 1,4 SMIC. La présence de foyers fiscaux bénéficiaires avec un revenu d'activité annualisé nul s'explique par la présence de foyers qui ne bénéficient que des majorations de PPE et pour lesquels on a arbitrairement retenu comme revenu de référence celui du déclarant².

La majorité des bénéficiaires se retrouve naturellement sur la pente descendante du barème qui commence à environ 1 SMIC. Ainsi pour la PPE 2008, versée sur les revenus 2007, près de 65 % des bénéficiaires ont un revenu d'activité annualisé situé entre 1 et 1,4 SMIC et plus de 10 % ont un revenu d'activité annualisé compris entre 1,4 SMIC et 2,1 SMIC.

1.2.2 Des foyers plutôt jeunes, de catégories socio-professionnelles modestes et peu diplômés

La répartition par âge du déclarant des foyers bénéficiaires montre une sur-représentation des foyers les plus jeunes. Ceci n'est pas surprenant puisque la PPE est un dispositif assis sur les revenus d'activité, excluant *de facto* les personnes retraitées, et que les salaires augmentent en moyenne avec l'âge. Ainsi, seuls 20 % des foyers bénéficiaires de la PPE en 2008 ont un déclarant âgé de plus de 50 ans alors que c'est le cas de près de 46 % des foyers dans la population totale. A l'inverse, 19 % des déclarants de l'ensemble des foyers ont moins de 30 ans alors que plus de 33 % des foyers bénéficiaires de la PPE sont dans cette situation. Là encore, depuis la création du dispositif, la répartition des foyers selon l'âge du déclarant est restée particulièrement stable.

La PPE cible les actifs à faible rémunération et c'est ce qui se retrouve logiquement dans la répartition des bénéficiaires selon la catégorie socio-professionnelle du déclarant (cf. tableau 4). Ainsi, les foyers dont le déclarant est employé ou ouvrier représentent 67,3 % des foyers bénéficiaires alors qu'ils ne représentent que 41,6 % des foyers en âge de travailler³.

Par construction, les foyers dont le déclarant est retraité sont sous-représentés (6,6 % des foyers bénéficiaires contre 15,7 %) puisque seuls les revenus d'activité donnent droit à la PPE. De même, les cadres et professions intellectuelles supérieures sont nettement sous-représentés.

Tableau 4 : répartition des foyers fiscaux par CSP du déclarant en 2007

Population en %...	...des 20- 65 ans	...des bénéficiaires de la PPE
Agriculteurs exploitants	1,7	2,5
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	5,3	4,6
Cadres et professions intellectuelles supérieures	13,5	2,6
Professions intermédiaires	19,2	14,8
Employés	19,2	30,3
Ouvriers	22,4	37,0
Retraités	15,7	6,6
Autres personnes sans activité professionnelle, militaires du contingent	3,0	1,5

Sources : Enquêtes Revenus Fiscaux (ERF) Insee 2006, calculs DGTPE

- (2) Par exemple pour un couple qui ne perçoit que la prime pour mono-activité, toutes les primes individuelles calculées sont nulles. Le choix fait ici est de prendre par convention le revenu d'activité du déclarant comme revenu de référence du foyer. Cependant, le caractère mono-actif du couple peut être dû à l'absence de revenu d'activité du déclarant et non pas du conjoint.
- (3) La comparaison est effectuée entre la population des bénéficiaires en 2007 sur les revenus 2006 et l'ensemble des foyers en France métropolitaine dont le déclarant est âgé de 20 à 65 ans (source ERF 2006).

La répartition des foyers selon le diplôme le plus élevé obtenu par le déclarant conduit à des conclusions analogues (cf. tableau 5). Les détenteurs d'un diplôme supérieur à bac + 2 ans sont sous-représentés dans la

population des foyers bénéficiaires de la PPE alors que c'est l'inverse pour les foyers dont le déclarant a au plus un CAP, un BEP ou un baccalauréat.

Tableau 5 : répartition des foyers fiscaux selon le diplôme le plus élevé obtenu par le déclarant

Population en %...	... des 20 - 65 ans	... des bénéficiaires de la PPE
Diplôme supérieur	14,5	5,9
Baccalauréat + 2 ans	12,6	8,8
Baccalauréat ou brevet professionnel ou niveau équivalent	16,5	18
CAP, BEP ou autre diplôme de ce niveau	26,8	33,1
Brevet des collèges seul	7,7	8,4
Aucun diplôme ou CEP	21,9	25,7

Sources : Enquêtes Revenus fiscaux Insee 2006, calculs DGTPE

2. Les flux d'entrants et de sortants dans le dispositif de la PPE représentent chacun 30 % des bénéficiaires

2.1 Chaque année plus de 70 % des bénéficiaires de la PPE en bénéficiaient déjà l'année précédente

Chaque année les foyers bénéficiaires de la PPE qui la percevaient déjà l'année précédente représentent environ les trois-quarts des foyers bénéficiaires (cf. tableau 6). Deux facteurs peuvent expliquer cette inertie : l'étendue du barème qui couvre les revenus d'activité compris entre

0,3 et 1,4 SMIC et les revalorisations successives des seuils qui accompagnent chaque année l'augmentation de la rémunération minimale.

A l'inverse, environ 30 % des foyers bénéficiaires se renouvellent, ce qui revient globalement, étant donné le nombre relativement constant de foyers bénéficiaires, à des flux d'entrants et de sortants d'environ 30 % chacun.

Tableau 6 : nombre et proportion de foyers fiscaux bénéficiaires deux années consécutives

	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Nombre en millions de foyers bénéficiaires stables	6,1	6,2	6,7	6,6	6,5	6,6
En % du nombre total de foyers bénéficiaires	74	72	74	77	73	74

Sources : échantillons DGFIP des déclarations des revenus 2002 à 2007, calculs DGTPE

2.2 Les facteurs explicatifs des flux de foyers bénéficiaires

Les origines potentielles des flux de bénéficiaires sont peu nombreuses, limitées par la nature même de la PPE qui est un crédit d'impôt assis sur les seuls revenus d'activité professionnelle. On peut citer :

- La reprise ou la prise d'un emploi pour un chômeur ou pour un inactif. Par symétrie, la sortie du dispositif peut être expliquée par une perte d'emploi liée au chômage ou à la retraite.
- La conséquence d'un changement de la structure du foyer induisant une modification de son nombre de parts fiscales (comme une naissance ou un divorce), relevant ou abaissant ainsi son plafond d'éligibilité et le faisant entrer ou sortir de la PPE.
- Une progression des revenus d'activité du foyer différente de la progression des seuils du barème joue également un rôle dans ces flux.

A noter qu'une même cause peut avoir des effets opposés : ainsi, une perte d'emploi peut faire sortir du dispositif un foyer composé d'une seule personne car n'étant plus éligible, mais faire entrer dans le dispositif un

foyer composé de deux personnes en faisant passer son revenu sous le plafond d'éligibilité à la condition qu'une personne garde son activité.

2.3 Quatre types de flux peuvent être distingués

En l'absence de données de panel (cf. encadré 2), il n'est pas possible de suivre depuis 2001 la situation d'un foyer par rapport à la PPE. Néanmoins, il existe dans les échantillons quelques données concernant la situation du foyer l'année précédente. Ainsi, les bénéficiaires « stables » qui perçoivent la PPE et la percevaient l'année précédente, les bénéficiaires « entrants », qui perçoivent la PPE mais qui n'en bénéficiaient pas l'année précédente et enfin les bénéficiaires « sortants » qui ne bénéficient plus de la PPE alors qu'ils la percevaient auparavant peuvent être identifiés.

Parmi les bénéficiaires entrants et sortants deux catégories sont à distinguer : les entrants/sortants par le haut et les entrants/sortants par le bas du barème selon que leur changement de situation est dû à un accroissement ou à une diminution relative de leur revenu par rapport aux seuils.

Encadré 2 : Données utilisées

Les données utilisées sont celles contenues dans les différents échantillons statistiques de 500 000 déclarations d'impôt sur le revenu de la Direction Générale des finances Publiques (DGFIP). La DGFIP y ajoute des données relatives à l'imposition antérieure du foyer lorsqu'elle la retrouve (l'appariement est parfois impossible, dans le cas d'un déménagement par exemple). Ces données antérieures concernent le montant de PPE perçu l'année précédente, les revenus d'activité et le revenu fiscal de référence ou encore le nombre de parts du foyer de l'année précédente. La nature des données limite donc l'étude à deux années successives.

D'autre part les échantillons ne contiennent pas de variables socio-démographiques à l'exception de l'âge et de la structure du foyer fiscal, données renseignées dans les déclarations fiscales.

2.4 Plus de deux millions de foyers entrent chaque année dans le dispositif dont les trois-quarts par le bas du barème

Le nombre de foyers entrants fluctue autour d'une moyenne de 2,3 millions sur les six dernières années sans que l'on puisse dégager une tendance particulière (cf. tableau 7).

Les entrants par le bas représentent chaque année entre 1,4 et 1,8 millions de foyers fiscaux. Ils peuvent être répartis dans trois catégories selon qu'ils déclarent ou non un revenu d'activité en N-2 et du chômage en N-1. Ces trois catégories décrivent grossièrement des parcours sur le marché du travail qui sont explicités dans l'encadré 4.

Tableau 7 : nombre de foyers fiscaux entrants en milliers

Année de perception de la PPE	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Entrants par le bas du barème...	1780	1709	1625	1473	1706	1710
qui déclarent un revenu d'activité nul en N-2 et du chômage en N-1 ^a	255	192	187	173	184	169
qui déclarent un revenu d'activité non nul en N-2 et du chômage en N-1	129	191	201	207	254	251
qui ne déclarent pas de chômage en N-1	1396	1326	1237	1093	1268	1290
Entrants par le haut du barème...	354	747	783	534	696	574
qui déclarent du chômage en N-1	81	159	163	133	150	126
qui ne déclarent pas de chômage en N-1	273	589	620	401	546	449
Total des entrants	2134	2456	2408	2007	2402	2285

a. Est comptabilisé comme déclarant du chômage en N-1 tout foyer dont au moins l'un des membres déclare du chômage en N-1

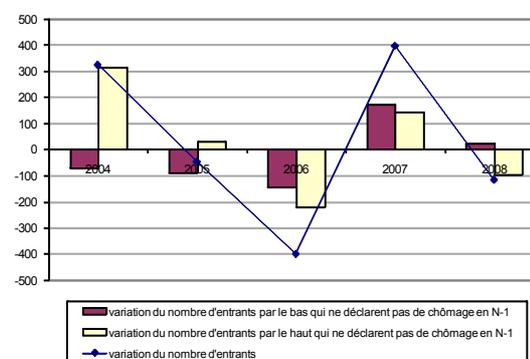
Sources : échantillons DGFIP de déclarations des revenus 2007 à 2007, calculs DGTPE

Le nombre d'entrants par le bas du barème a continuellement diminué de 2003 à 2006. Il augmente depuis et a retrouvé en 2008 le niveau qu'il atteignait en 2003. Cette évolution est directement liée à celle du nombre d'entrants par le bas qui ne déclarent pas de chômage en N-1 et qui représentent environ 75 % des entrants par le bas. Cette catégorie regroupe notamment des personnes qui sortent de l'inactivité, à la fin de leurs études en particulier. En 2008, ces foyers sont constitués à 62 % d'une personne seule alors que ce n'est le cas que de 37 % des autres foyers entrants et de 39 % des foyers bénéficiaires stables. Ils sont également plus jeunes puisque l'âge moyen du déclarant de ces foyers est de 32 ans contre 41 ans pour les autres entrants et de 39 ans pour les foyers déjà bénéficiaires en 2007.

De leur côté, les entrants par le haut du barème sont essentiellement constitués de foyers qui ne déclarent pas de chômage en N-1. En 2008, 11 % de ces foyers déclarent des pensions et 12 % ont un nombre de parts fiscales, et par conséquent un plafond de revenu fiscal de référence, en augmentation. Mais la grande majorité est composée de foyers dont les revenus d'activité baissent (63 %) ou évoluent moins vite que les seuils (5 %) et sont « rattrapés » par le barème. Cette majorité, qui subit une baisse de ses revenus d'activité de 22 % en moyenne, est composée à 16 % de foyers déclarant des revenus d'activité non salariaux contre 7 % pour l'ensemble des foyers bénéficiaires.

Au total, les variations du nombre d'entrants sont presque intégralement expliquées par les variations du nombre d'entrants par le bas et par le haut du barème qui ne déclarent pas de chômage en N-1 (cf. graphique 4).

Graphique 4 : variations comparées des entrants par catégories, en milliers



Sources : échantillons DGFIP des déclarations des revenus 2002 à 2007, calculs DGTPE

Les autres catégories ont une part plus restreinte et des évolutions moins marquées. Citons cependant les entrants par le bas qui déclarent un revenu d'activité en N-2 et du chômage en N-1 dont la part augmente continuellement depuis 2003 passant de 6 % à 11 %. Cette population est notamment constituée de personnes qui alternent périodes d'activités et de chômage ainsi que d'intérimaires.

2.5 De 2 à 2,5 millions de foyers sortent du dispositif par an se partageant équitablement entre sortants par le haut et sortants par le bas du barème

De 2003 à 2005, le nombre de foyers sortants a diminué de 200 000 foyers pour augmenter dès l'année suivante de plus de 500 000 (cf. tableau 8). En 2008, le nombre de foyers sortants s'établit à 2,3 millions. A la différence des flux observés pour les entrants, la répartition entre sortants par le haut et sortants par le bas est beaucoup plus équilibrée.

L'amplitude des variations sur le nombre de sortants est beaucoup moins élevée lorsqu'on la ramène au stock de bénéficiaires de l'année précédente, mais le sens n'en est pas changé. Ainsi, si l'année 2006 est marquée par une augmentation de 28,1% du nombre de foyers sortants, la variation ramenée au stock n'est que de 4,7 %.

Tableau 8 : nombre de foyers fiscaux sortants, en milliers

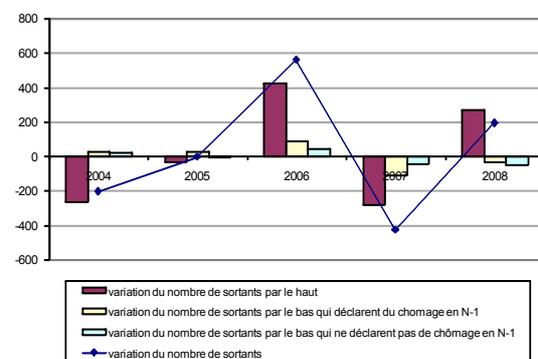
Année de perception de la PPE	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Sortants par le haut du barème...	1121	859	827	1249	971	1242
Sortants par le bas du barème...	1075	1131	1156	1290	1137	1057
... qui déclarent du chômage en N-1	438	469	496	585	476	445
... qui ne déclarent pas de chômage en N-1	637	662	660	706	662	612
Total des sortants	2196	1990	1983	2540	2109	2300

Sources : échantillons des déclarations des revenus 2002 à 2007, calculs DGTPE

Les variations du nombre de foyers sortants sont principalement expliquées par celles du nombre de sortants par le haut du barème (cf. graphique 5). En 2008, pour un peu plus de 6 % d'entre eux, la sortie du barème est due à une diminution du nombre de parts fiscales, faisant ainsi diminuer les plafonds d'éligibilité. Pour 3 % d'entre eux, l'accroissement des revenus est dû à l'apparition d'une nouvelle source de revenu d'activité (par exemple, reprise d'un emploi de la part du conjoint). Mais pour la très grande majorité des foyers, la sortie du dispositif de la PPE est due au seul accroissement des revenus d'activité des personnes qui en déclaraient déjà l'année précédente. Cette hausse est en moyenne de 46 %.

Par ailleurs, la part des sortants par le bas qui déclarent du chômage en année N-1, parmi lesquels les foyers qui perdent le bénéfice de la PPE à la suite d'une perte d'emploi, a augmenté de 2003 à 2005 passant de 20 % à 25 %. Elle décroît depuis atteignant 19 % pour la PPE versée en 2008.

Graphique 5 : variations comparées des sortants par catégories, en milliers



Sources : échantillons DGFIP des déclarations des revenus 2002 à 2007, calculs DGTPE

La part des sortants par le bas qui ne déclarent pas de chômage (mise à la retraite par exemple) a suivi les mêmes évolutions passant de 29 % à 33 % de 2003 à 2005 puis diminuant jusqu'à atteindre 27 % en 2008.

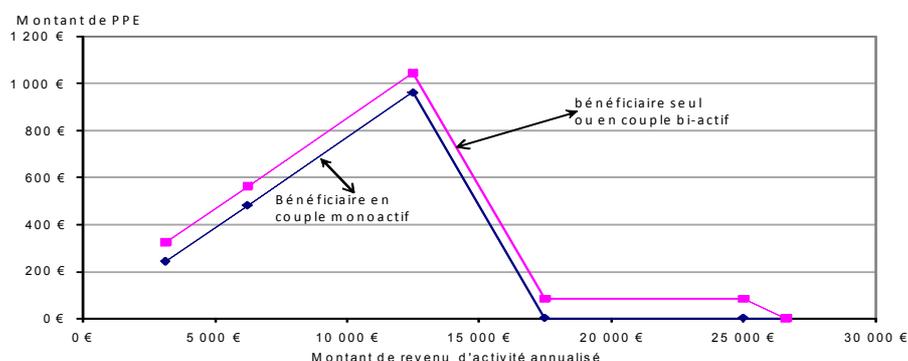
Encadré 3 : Barème de la PPE 2008 sur les revenus 2007 en euros

Plafond de revenu fiscal de référence : Personne seule : 16 251 €; couple marié : 32 498 €, Majoration par ½ part : 4 490 €

Situation de famille	Revenu d'activité en année pleine compris entre	Montant de la prime individuelle	Majoration pour personne à charge
Célibataire, veuf, divorcé ou marié bi-actif ou personne à charge du foyer exerçant une activité professionnelle rémunérée au moins 3743 €	$3743 \leq R \leq 12475$	$R \times 7,7 \%$	36 € x nombre de personnes à charge
	$12475 < R \leq 17451$	$(17\ 451 - R) \times 19,3 \%$	
Marié mono-actif	$3743 \leq R \leq 12475$	$(R \times 7,7 \%) + 83$	36 € x nombre de personnes à charge
	$12475 < R \leq 17451$	$(17\ 451 - R) \times 19,3 \% + 83$	
	$17451 < R \leq 24950$	83	Majoration forfaitaire : 36 €
	$24950 < R \leq 26572$	$(26\ 572 - R) \times 5,1 \%$	
Célibataire, veuf, divorcé, (case T cochée)	$3743 \leq R \leq 12475$	$R \times 7,7 \%$	1 ^{ère} pers. : 72 € ; autres pers. : 36 € par personne.
	$12475 < R \leq 17451$	$(17\ 451 - R) \times 19,3 \%$	
	$17451 < R \leq 24950$	0	Majoration forf. : 72 €

Source : DGTPE

Graphique 6 : barème de la PPE en 2008



Source : DGTPE

Encadré 4 : Parcours de bénéficiaires entrants ou sortants

Les catégories évoquées dans les tableaux de quantification des flux d'entrants et de sortants rassemblent plusieurs types de foyers :

- **entrants par le bas qui déclarent un revenu d'activité nul en N-2 et du chômage en N-1** : cette catégorie regroupe par exemple des personnes qui retrouvent un emploi en N-1 après une période de chômage de plus d'un an, des personnes qui après une période de chômage de longue durée retrouvent un emploi en N-1 pendant quelques mois puis retombent à nouveau dans le chômage ;
- **entrants par le bas qui déclarent un revenu d'activité non nul en N-2 et du chômage en N-1** : on y trouve des personnes alternant périodes d'activité et de chômage (travailleurs intérimaires par exemple), des couples dont l'un des conjoints est au chômage tandis que son partenaire trouve un travail tardivement en N-2 qui ne lui permet pas d'atteindre le seuil du barème de la PPE en N-1 mais qui lui permet d'y prétendre en N ;
- **entrants par le bas qui ne déclarent pas de chômage en N-1** : cette catégorie regroupe entre autres des nouveaux entrants sur le marché du travail qui auraient commencé à travailler en N-2 mais pour un montant de revenu d'activité perçu insuffisant pour prétendre à PPE en N-1 ou qui ont commencé à travailler en N-1 ;
- **entrants par le haut qui déclarent du chômage en N-1** : il peut s'agir d'un couple qui accède à la PPE suite à la perte d'emploi d'un des deux conjoints ; en effet l'annualisation du salaire ne permet pas à des personnes seules qui perdent un emploi rémunéré au-delà d'1,4 SMIC de prétendre à la PPE même si leur revenu fiscal de référence est inférieur au plafond d'éligibilité. On trouve également dans cette catégorie des personnes qui retrouvent un emploi plus faiblement rémunéré en passant auparavant par une période de chômage ; leur nouveau salaire leur permet de prétendre à la PPE ce qui n'était pas possible au niveau de salaire précédent ;
- **entrants par le haut qui ne déclarent pas de chômage en N-1** : la baisse de revenu d'activité de ces foyers, leur permettant de prétendre à la PPE peut être consécutive à la mise à la retraite d'un de ses membres. On peut également y trouver des foyers dont le nombre de parts fiscales augmente et par conséquent leur plafond d'éligibilité ;
- **sortants par le bas qui déclarent du chômage en N 1** : il y a dans cette catégorie des personnes qui perdent leur emploi en N-2 ou en N-1 et qui ne déclarent plus assez de revenus d'activité pour pouvoir prétendre à la PPE ;
- **sortants par le bas qui ne déclarent pas de chômage en N-1** : on trouve dans cette catégorie des couples qui perdent leur droit à la PPE suite à la mise à la retraite d'un ou des deux conjoints.

Jonathan DUVAL

Éditeur :

Ministère de l'Économie,
de l'Industrie et de l'Emploi

Direction générale du Trésor
et de la Politique économique

139, rue de Bercy
75575 Paris CEDEX 12

Directeur de la Publication :

Benoît COEURÉ

Rédacteur en chef :

Jean-Paul DEPECKER

(01 44 87 18 51)

tresor-eco@dgtp.e.fr

Mise en page :

Maryse DOS SANTOS

ISSN 1777-8050

Derniers numéros parus

■ Juillet 2009

n° 62. La crise américaine d'aujourd'hui comparée à la crise japonaise des années 1990
Sophie RIVAUD, Michaël SICSIC

n°61. Le Revenu de Solidarité Active : principes de construction et effets attendus
Clément BOURGEOIS, Chloé TAVAN

Juin 2009

n°60. La Chine : « laboratoire du monde » ?
Alain BERDER, François BLANC, Jean-Jacques PIERRAT

n°59. Surplus distribuable et partage de la valeur ajoutée en France
Paul CAHU

Mai 2009

n°58. Enquête ménages et comportement de consommation en France
Slim DALI

n°57. Saisies immobilières aux États-Unis et pertes des institutions financières
Stéphane SORBE

http://www.minefe.gouv.fr/directions_services/dgtp.e/TRESOR_ECO/tresoreco.htm